

**Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)****Date de convocation :**  
20/05/2021**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**  
31/05/2021**Date de publication :**  
31/05/2021**Le 28 mai 2021 à 18h00 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CAUSSÉ, Maire.

**Étaient présents :** Gabriel BEUGIN, Anne-Marie CAUSSÉ, Jean-Georges CLAIR, Mathieu DABAN, Anne-Cécile DUCOSSON, Nathalie FREMY, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Huguette LALANNE, Damien OBRADOR, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA, Séverine RODRIGUES, et Aurore VERDIER.**Étaient représentés :** Josette VALLAU par Mathieu DABAN, Fabrice WESTRELIN par Jean-Georges CLAIR et Vincent NEVOT par Anne-Cécile DUCOSSON**Absent :** Lionel COUBRA**Secrétaire de séance :** Katia PEDEMAY**DELIBERATION N° 2021-41****OBJET : Tarifs de location des salles des fêtes**

Les délibérations initiales relatives aux tarifs de location des salles des fêtes dataient du 06 septembre 1991 et du 14 février 1992 et étaient libellées en francs.

Par délibération n° 2019-48 du 08 juillet 2019, le Conseil Municipal a converti les tarifs initiaux en euros comme suit :

**Salle des fêtes de Cabanac – forfait weekend**

- mariage, baptême et anniversaire : 152 €
- autre : 213 €
- caution : 381 €

**Salle des fêtes de Villagrains – forfait weekend**

- mariage, baptême et anniversaire : 76 €
- autre : 107 €
- caution : 305 €

Lors de sa réunion du 18 mai 2021, la commission « affaires sociales – solidarités – associations – culture et communication » propose de simplifier les tarifs en proposant un tarif unique pour chaque salle des fêtes : 180 € pour Cabanac et 90 € pour Villagrains.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- fixer les tarifs de location à un usage privé non ouvert au public comme suit :

**Salle des fêtes de Cabanac – forfait weekend**

- location : 180 €
- caution : 381 €

**Salle des fêtes de Villagrains – forfait weekend**

- location : 90 €
- caution : 305 €

- dire que ces tarifs seront applicables à compter de la date de la présente délibération.

**POUR : 18**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 28 mai 2021

Le Maire



Anne-Marie CAUSSÉ